

Association Salon Djazair
Siège social chez M. GUEY Patrick
197 Bd Nostradamus 13300 Salon de Provence

Salon le 31/03/16

Monsieur le Procureur de la République
Près le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence
40 Boulevard Carnot
13100 Aix en Provence

Objet : Plainte simple pour incitation à la haine raciale

Monsieur le Procureur de la République,

Nous avons l'honneur de vous saisir au nom de l'association Salon Djazair, au sujet d'une tribune parue dans le journal municipal, Salon le Mag, magazine municipal en date de janvier-février, signée par Monsieur Philippe Adam, conseiller municipal FN-RBM, tribune dont les termes constituent une incitation à la haine raciale.

Notre association s'efforce d'œuvrer à l'amitié franco-algérienne et franco-arabe, à la lutte anticolonialiste et lutte sans relâche contre les préjugés et toutes les formes de racisme.

C'est pourquoi, elle est expressément autorisée à agir en justice et à se constituer partie civile dans ce cadre.

Sur les faits constitutifs de l'infraction

Dans le numéro 11 de janvier /février 2016, Monsieur Philippe ADAM, conseiller municipal, publie une tribune dans le journal municipal « Salon le Mag » distribué à tous les foyers de la Commune.

Cette tribune intitulée : « Année 2015 : La France était en guerre, elle ne le

savait pas ! », l'élu établit un lien direct entre la guerre de libération algérienne conduite par le Front de Libération Nationale et les attentats du 13 novembre 2015.

Monsieur Adam poursuit en désignant les coupables de « nazislamistes », qui selon ses termes « pullulent dans les banlieues, ghettos de l'immigration ».

Il accuse donc de manière directe et avec des termes péjoratifs, les habitants des banlieues, d'être les responsables, voire les auteurs de la tuerie du Bataclan.

Précisant son propos, pour le cas où le lecteur n'aurait pas compris, il ajoute : « Ces individus haïssent la France et les Français, haïssent la liberté, égalité, fraternité, haïssent le bleu-blanc-rouge, haïssent la République et la Démocratie et répandent leur culture barbare de violence et de mort. » Les habitants des banlieues, descendants directs du « FLN algérien » sont les auteurs tout désignés des attentats de Paris. Et de proposer des mesures « drastiques » pour lutter face à « ce danger mortel ». Pour faire bonne mesure et afin que chacun puisse identifier les dangereux « nazislamistes » qui « pullulent » dans les banlieues, Monsieur Adam suggère d'arrêter l'immigration, de fermer des mosquées salafistes, d'expulser des imams radicaux, de surveiller davantage les jeunes radicalisés, de les déchoir de leur nationalité. Il finit dans sa conclusion en évoquant « certains parmi les dernières générations issues de l'immigration » qui se sont « auto-exclus en prônant la haine de leur pays ».

Cet article met donc clairement en cause une communauté, désignée à travers les termes suscités. Nous considérons qu'il s'agit là d'une atteinte à la dignité et à la sécurité d'une partie de nos concitoyens, injustement accusés et diffamés.

Sur la définition de l'infraction

L'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 dispose :

« Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance

ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Nous estimons que les propos qui sont relatés dans le journal municipal, financé par les contribuables de la Commune de Salon de Provence, sont constitutifs de cette infraction de provocation à la haine raciale.

Nous vous demandons donc au nom de la loi et des valeurs que nous partageons au sein de notre association, de prendre les mesures qui s'imposent et de poursuivre l'auteur de cet article, Monsieur Philippe Adam, élu municipal FN/RBM.

Nous estimons de plus que la responsabilité pénale de Monsieur Nicolas Isnard, maire de Salon de Pce est engagée, en tant que responsable de la publication, pour avoir publié cette tribune raciste, dans le journal municipal financé par les contribuables.

Par conséquent, l'Association Salon Djazair a l'honneur de déposer plainte entre les mains de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence à l'encontre de Monsieur Philippe Adam et de Monsieur Nicolas ISNARD pour des faits d'incitation à la haine raciale.

Nous vous remercions, Monsieur le Procureur de la République, de bien vouloir donner une suite favorable à notre plainte en citant les mis en cause devant le Tribunal Correctionnel.

Dans l'attente de votre retour,

Nous vous prions d'agréer, l'expression de notre parfaite considération.

Mr Guy CAPUANO
Président de l'Association Salon Djazair

Pièces jointes à la présente :

- Article de Presse (extrait)
- Journal entier
- Statuts de l'Association
- PV d'assemblée/CA autorisant le dépôt de plainte